



ANNEXE 2

REGLEMENT DU SELF

Le repas est un moment essentiel de la journée

Toute demande de régime alimentaire doit être justifiée par écrit par la famille, toute allergie doit être justifiée par un certificat médical, et spécifiée dans un document PAI (s'informer auprès du CPE).

Le réfectoire possède un règlement propre à son fonctionnement. Tout manquement à ce règlement sera suivi de sanction décrite dans l'échelle de sanctions du Code de Bonne conduite.

- Ouverture du self: 11h45 à 13h15.
- Les élèves se rangent dans la cour du collège en attendant leur passage ; ce dernier est établi par la vie scolaire et communiqué aux élèves ;
- Avant de rentrer dans le réfectoire, je me lave les mains correctement ;
- Je suis respectueux avec le personnel de cantine ;
- Je présente ma carte de cantine, des oublis répétitifs peuvent entraîner une observation écrite dans le carnet ;
- Pour éviter le gaspillage, je demande la quantité de nourriture adaptée à mon appétit et je prends uniquement ce que je vais manger ;
- Le repas se fait uniquement à table : je choisis une place assise au début du repas qui reste la même pendant tout le repas ;
- J'ai une attitude adaptée et respectueuse pendant le repas ;
- J'ai le droit de me déplacer pendant le repas avec autorisation comme par exemple aller chercher du pain ou librement pour aller remplir le pichet d'eau ou quitter le self à la fin du repas ;
- Avant de quitter ma place, je fais un 1^{er} tri des déchets dans mon plateau et je laisse ma table propre et je range ma chaise à mon départ ;
- J'effectue le tri des déchets dans les bacs prévus à cet effet et il est interdit de sortir de la nourriture du réfectoire ;

LA DIRECTION